

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 42351

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, Mme Fiat, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Ruffin, M. Prud'homme,  
M. Larive, M. Corbière, Mme Obono, M. Lachaud, M. Quatennens, M. Mélenchon,  
Mme Ressiguiier, M. Ratenon, Mme Rubin et Mme Taurine

à l'amendement n° 40366 de Mme Bello

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« non-décrochage »

le mot :

« maintien ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Nous souhaitons que la retraite ne soit pas un âge de transition vers la mort, mais un nouvel âge de la vie où les retraités peuvent s'engager dans la vie associative, politique, ou encore profiter de leurs proches. Pour cela, il est nécessaire que le niveau de vie durant le salariat ou le travail soit maintenu à la retraite.